

PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussignée, **Éric Tessier**, maire de la Municipalité

QUE :

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Sébastien Tessier et Madame Marianne Plante, pour la propriété du 12 chemin des Campings, à Saint-Michel-de-Bellechasse, concernant le lot 3 741 755.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation mineure souhaitée vise à construire un garage d'une superficie de 58 m² dans une zone de villégiature.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera d'autoriser le projet en question malgré l'application des articles suivants du règlement de zonage n° 430-2013 :

Règlement de zonage no 430-2013, article 35, portant sur la superficie des bâtiments complémentaires. Le règlement stipule :

À l'intérieur des zones récréo-touristiques et de villégiature, ainsi que dans les îlots déstructurés :

La superficie totale occupée par l'ensemble des bâtiments complémentaires ne doit pas être supérieure à :

- la superficie au sol du bâtiment principal ;
- 10% de la superficie de l'emplacement, sans que chaque bâtiment ne dépasse 55 mètres² ;
- à l'espace résiduel de la cour arrière.

Note : Un gazebo n'est pas inclus dans le calcul de la superficie des bâtiments complémentaires.

Le Conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance du 8 avril 2021 à 20h, en visioconférence. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil en adressant leurs questions avant le 8 avril 15h à info@stmicheldebellechasse.ca.

FAIT à Saint-Michel-de-Bellechasse le 19^e jour du mois de mars deux mille vingt et un.



Éric Tessier, Maire

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, **Éric Tessier**, maire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 19^e jour du mois de mars 2021, au Centre communautaire, 129, Route 132 Est ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 19^E JOUR DU MOIS DE MARS 2021



Éric Tessier, Maire